



Obtenir la Nationalité par le bier de ma mere

Par **omane**, le **09/06/2015 à 13:04**

Bonjour, Ma mère est algérienne et elle a acquérir la nationalité française et elle vis en Algérie toujours! je voudrais savoir si par le bier de ma mère je peu acquérir la nationalité française étant donner que je vis moi aussi en Algérie! merci de m'informe et quel démarche faut prendre s'il vous plait !

Par **domat**, le **09/06/2015 à 13:49**

bjr,
si vous étiez majeur à la date de la naturalisation de votre mère, vous ne pouvez pas obtenir la nationalité française par filiation.
si vous étiez mineur, pour que vous soyez français, il faut que votre nom figure sur le décret de naturalisation de votre mère.
cdt

Par **founas**, le **09/06/2015 à 16:24**

bonjour
je viens par ce présent éventuellement me renseigner .en effet, je suis algérien, ayant formulé une demande de c nf française au greffier en chef a paris appuyée juste d un casier judiciaire Français vierge , 3 mois après j ai reçu un accuse de réception avec un numéro de dossier me disant q une vérification d acte de naissance étranger peut être sollicitée par le rédacteur .est ce que il aura une autre suite . mes remerciements anticipés .